



# Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 16 décembre 2025

Président : Monsieur Hichem Tabka

## Ordre du jour (Adopté sans demande de modifications) :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis n°20 « Budget 2026 »
6. Préavis n°21 « Révision des statuts SDIS Nord vaudois »
7. Communication de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h04.

### 1. Appel

Sur un total de 19 membres, **13 sont présents**, 5 sont excusés et 1 est absent. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) est atteint, la séance peut procéder.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Personne ne souhaitant modifier l'ordre du jour, la séance procède selon ce dernier.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou des questions sur le procès-verbal.

Sans réponse, l'assemblée procède au vote pour l'adoption ou le refus du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025. Avec dix votes pour et 3 abstentions, le procès-verbal est adopté.

### 3. Assermentation des nouveaux membres

Un nouveau membre, Monsieur ANDRE Cédric rejoint l'assemblée et entrent en fonction après avoir prêté le serment de la promesse légale.

Le Président fait remarqué qu'à partir du moment où un conseiller s'absente plus de deux fois, il est radié du conseil.

#### **4. Communications du Président du Conseil General**

Monsieur le Président n'a pas de communication particulière.

Il rappelle que les Conseillés doivent envoyer le formulaire pour le paiement des jetons et des heures travaillées dans les commissions et les votations. Les conseillés peuvent déposer les formulaires remplis dans sa boîte au lettre et après les avoir visé, il les transmettra à la Municipalité pour paiement.

#### **5. Préavis n°20 « Budget 2026 »**

Monsieur le Président demande à la Municipalité de lire et présenter le Préavis n°20 « Budget 2026 ».

Madame la Municipale Gondoux Mary-Claude demande si tous les Conseillés l'on bien reçu et après confirmation lit le préavis :

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, le budget de fonctionnement pour l'année 2026 présente un total de charges de 130.374,30 CHF et un total de revenus de 747.656 CHF. Le budget 2026 présente un excédent de revenus sur les charges de 217.281,70 CHF avant l'attribution ou le prélèvement des fonds de réserve recettes affectées de 15.390 CHF. Les fonds de réserve qui doivent s'autofinancer par des recettes affectées sont :

- Les déchets. Ce poste n'a pas pu être équilibré car en vide
- Le réseau d'égout et d'épuration d'attributions de 18.975 CHF
- Le service des eaux, prélèvement de 3.585 CHF

Le budget 2026 est équilibré par une attribution aux fonds de réserve générale créée lors du bouclage des comptes 2024 de 232.671,70 CHF.

##### *Généralité.*

Impôts : En date du 7 octobre 2025, le conseil général de Villars-Epeney a accepté l'augmentation du taux d'imposition sur la fortune et le revenu des personnes physiques et sur le capital et bénéfices pour les personnes morales. Le taux d'imposition passera ainsi de 68% à 72% pour l'année 2026. Le revenu budgété pour les impôts aux personnes physiques est supérieur d'environ 25.000 CHF francs par rapport à 2025.

Péréquation : Nous avons reçu de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes les accords de 2026 pour la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière. Le calcul des accords de 2026 se base sur les rendements d'impôt 2024. Durant cette année, la commune a reçu un revenu extraordinaire. Sur demande de la boursière, la Direction des finances communales a réduit les rendements 2024 de 330.000 CHF pour calculer les accords de 2026. Le coût total pour les accords de 2026 est de 172.115 CHF contre 123.816CHF pour les accords de 2025. L'écart est de 48.999 CHF.

Service du feu et protection civile : Le coût par habitant pour le SDIS sera de 50.02 francs en 2026 contre 48.40 en 2025. Le coût par habitant pour la PC sera de 20.21 francs en 2026 contre 19.24 en 2025. Les chiffres dans le tableau, je ne vais pas les énumérer. »

Conclusion. Au vu de ce qui précède, la municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à voter les conclusions suivantes. Le conseil général de Villars-Epeney, vu le préavis municipal numéro 20, a entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour, décide d'accepter le budget 2026 tel que présenté au nom de la municipalité, approuvé dans sa séance du 10 novembre.

Le Président demande à la commission de gestion de lire son rapport concernant le préavis numéro 20, budget des comptes de fonctionnement 2026.

La commission de gestion composée de M. Bernard Duthé, de Madame Catherine Baudraz et de Madame Sürmely-Studer Annemarie s'est réunie le 20 novembre 25 afin d'étudier et d'analyser le préavis numéro 20 relatif au budget des comptes de fonctionnement 2026.

« Lors de cette séance, les membres vont constater la présence d'un excédent de revenus sur les charges annoncées de 217.281,70 CHF alors que le préavis numéro 19, 2025 concernant l'arrêté d'imposition 2026 présente un pourcentage d'un excédent de charges de 272.263 CHF soit une différence de 489 544,70 CHF sur un budget de 530 374,30 CHF.

*Interrogation et démarches auprès de la municipalité.*

Afin d'obtenir des précisions sur cette divergence et sur d'autres points, la commission de gestion a adressé cinq questions à la municipalité en date du 21 novembre 2025 par courriel adressé à Mme Gondoux-Cea, Municipale des Finances et Mme John Fabiola Boursière et Mme Roulier Moranne Syndique. M. Hichem Tabka, Président du Conseil Général avait requis le rapport de la commission de gestion pour le 2 décembre 2025. A ce jour, soit le 4 décembre 2025, malgré une relance de la commission de gestion, aucune réponse n'est transmise par la municipalité.

Conclusion de la commission de gestion, en l'absence d'information complémentaire, la commission de gestion n'est pas en mesure d'établir des conclusions. »

Monsieur le Président demande à la Commission de Gestion si elle veut donner plus d'explications, puisque le jour où elle a envoyé son rapport, les réponses à leurs questions leurs sont parvenues.

Les membres de la Commission de Gestion indiquent qu'ils n'ont pas de commentaire à faire.

Monsieur le Président demande donc, quelles sont vos conclusions par rapport à ce préavis? Le refuser, l'accepter ou neutre pour la commission?

Les membres de la Commission de Gestion indiquent « Neutre ».

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur ce préavis?

Monsieur le Conseiller Bernard Duthé indique que « Les taxes déchets seront augmentées de 80 à 100 francs pour les habitants. Et est-ce qu'ils seront aussi augmentés pour les entreprises parce que je n'ai pas vu de différence entre 2024 et 2025 sur le budget? » La Municipalité lui répond « Oui 100 francs pour tout le monde ».

En l'absence de questions additionnelles la Président suggère de passer au vote.

Avec 8 voix pour et 6 abstentions, le Préavis n°20 « Budget 2026 » est adopté.

## 6. Préavis n°21 « Révision des statuts SDIS Nord vaudois »

Monsieur le Président rappelle d'avril 2025, une Commission avait été créée pour analyser les propositions de modifications/ajouts aux statuts du SDIS du Nord Vaudois.

Comme nous avons la chance d'avoir dans le village M. Sébastien Wehrlen, qui est un pompier volontaire donc une personne motivée et passionnée, il s'était regroupé avec Madame Peri Handschin pour faire cette analyse.

Il est à noter que tous les conseils généraux des communes qui font partie du SDIS doivent voter l'adoption de statuts qui ont été modifiés.

Monsieur le Conseiller Wehrlen prend la parole pour présenter ces modifications :

« La commission a été créée pour poser des questions sur cette révision de statut. Selon le plan de réponse, on n'avait pas de questions à poser.

La révision des statuts doit d'abord être acceptée par le conseil intercommunal, ce qui a été fait au mois d'octobre.

Ensuite, la modification doit être acceptée à l'unanimité par les 40 communes. Il y a quelques années 7 communes avaient refusé de premiers changements. Ces points qui sont plutôt importants au niveau de ces statuts sont relatifs à la répartition démocratique.

Actuellement, au sein du conseil intercommunal, le nombre de représentants est calqué sur le nombre d'habitants qu'il y avait à la création du SDIS. Le changement demandé est qu'à chaque nouvelle législature, on puisse redéfinir le nombre de membres représentants selon les tranches d'habitants par commune, et d'adapter les majorités. Donc actuellement, on a une majorité qualifiée à 75 voix et la modification porte sur une majorité relative à 70%, pour éviter que certaines grosses communes obtiennent la majorité par les voix sur des décisions et que ce soit une commune qui décide pour 40 autres.

Ensuite, il y a des changements qui devront s'appliquer pour le CODIRE. Actuellement, le comité directeur de cette association a 7 membres, dont 4 qui doivent venir d'Yverdon. En plus, le président doit obligatoirement venir d'Yverdon, qui est donc la ville qui détient la décision absolue du CODIRE.

Pour modifier cet aspect, le nombre de membres du CODIRE va passer à 9, et ceux d'Yverdon vont passer à 3. Il y aura également 4 membres qui représentent les communes du DAP, dont on fait partie.

Ces modifications vont permettre une meilleure répartition des voix et des décisions.

A noter qu'Yverdon avait tout d'abord menacé d'arrêter de verser les 10 francs supplémentaires par habitant, s'ils perdaient la majorité mais que la ville est revenue sur sa décision.

Non souligné lors des questions qu'on a reçues en avril, il y a différents points qui vont être revus dans ces statuts, notamment le traitement de nos données personnelles, le fait de pouvoir distinguer clairement les différents budgets, donc pour la Défense, Incendie et Secours, pour la Police du Feu et pour les JSP, et d'autres points sur la Vidéo Surveillance, qui va permettre d'installer des caméras pour sécuriser ces locaux.

Actuellement, une commune ne peut utiliser que les services de sapeurs-pompiers habitant sur place. Or toutes les communes n'ont pas de sapeurs-pompiers, vous avez la chance ici.

Finalement, petit point mais moins important, l'association change de nom en **Association Intercommunale et Régionale du Maintien, de la Sécurité et des Secours**.

Partant de ce constat, la Commission ad hoc recommande au Conseil d'accepter ces nouveaux statuts tels que présentés tout en sachant que ces modifications ne coûtent rien de plus. »

En l'absence de questions, Monsieur le Président demande de passer au vote.

Le Préavis n°21 « Révision des statuts SDIS Nord vaudois » est adopté à l'unanimité soit par 14 voix.

## **7. Communications de la municipalité**

La municipalité nous informe qu'elle a fixé les dates des Conseils Généraux et des festivités de 2026 qui sont déjà affichées sur le web de la Commune.

La Municipalité remercie monsieur Heinzer pour le travail accompli durant l'année, toujours très efficace comme d'habitude.

A noter que le Bureau Communal sera exceptionnellement ouvert le lundi 12 janvier, de 10h à 12h, pour les dépôts des listes des élections communales.

Finalement, le Municipale des constructions nous informe que dès le 1er janvier 2026, la Municipalité va travailler avec le Bureau Technique Jaquier Pointet, géomètre, en complément du Bureau Technique d'Yvonand qui est actuellement en difficulté dans le traitement de leurs dossiers et qui a demandé de trouver des solutions ad hoc pour le traitement des dossiers.

## **8. Propositions individuelles et divers**

Monsieur Bernard Duthé a une communication au nom du comité de gestion :

« Je voudrais remercier la municipalité et en particulier le municipal des constructions, M. Michael Tomov, pour l'échange constructif qu'il a eu avec la commission de gestion au sujet du rapport du mois de juin. En effet, lors de l'examen des comptes 2024, la commission avait relevé qu'un permis de construire avait fait l'objet d'une sous-facturation. A la suite du Conseil, une réunion a eu lieu avec M. Michael Tomov au cours de laquelle la commission de gestion a apporté les éléments nécessaires à la mise de cette situation.

Il est apparu qu'une sous-facturation d'environ 18 000 francs existait sur l'un de ces permis et que celui-ci allait être corrigé. Je vous remercie. »

Monsieur Michael Tomov prend la parole et affirme « M. le Président, une précision. Ce n'est pas une sous-facturation, c'est une facturation qui interviendra lors de l'établissement du permis d'habité. Ce n'était pas une erreur et je remercie la commission de gestion pour les échanges. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions ou suggestions. Madame Peri Handschin prend la parole au nom de l'ASIYE.

« J'aimerais justement que tous les conseils sachent que la nouvelle école va commencer des constructions dans les 10 communes. Les coûts seront échelonnés sur plusieurs années et il faut noter qu'un enfant coûte 5600 CHF. La commune de Villars-Epeney a 13 enfants qui vont à l'école et on aura deux nouveaux enfants portant le total à 15. Alors je vous laisse calculer.

J'étais très surprise alors qu'on disait que les impôts montent mais je crois que ça ne monte pas assez. J'étais dans le budget parce que je fais partie de la commission de gestion de l'ASIYE. Pour Villars-Epeney, on va arriver à 78.000 CHF. On a augmenté 4 points, chaque point c'est 5.000 CHF. 20 000 francs, c'est juste une goutte d'eau. Eh bien voilà, j'ai vu de mes propres yeux où va cet argent. Les enfants, c'est l'avenir. »

Monsieur Duthé remarque que le budget comporte une ligne pour l'instruction publique de 78.744 CHF et un bénéfice de 217.000 CHF.

Madame Peri Handschin propose que la commune achète un défibrillateur comme celui de Cuarny qui est le plus proche. Elle et d'autres personnes savent utiliser ce genre d'équipement qui peut sauver des vies.

Monsieur le Président remercie Madame et Monsieur Handschin pour leur soutien lors des votations et nous présente une belle fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

La séance se termine à 20h40.

Le Président

Le secrétaire

